

Visite Square Habitat 06/03/2025

- Acceptation du devis PIC'VERT Elagage pour $1\,440\text{€} + 350\text{€ HT} * 1.2 = 1\,860\text{€ TTC}$
- Acceptation du changement de contrat ABN qui part du 10 mars au lieu du 1/04
- Suppression du contrat EDF de la loge au 1/04
- Suppression du contrat GAZ de la loge au 1/04
- Suppression du contrat ligne téléphonique de la loge au 1/04
- Suppression du contrat bennes LELY au 1/03 (la dernière facture de février a été payée)

- Gardien :
 1. Occuper le gardien pendant ses 3 derniers jours de travail mercredi 26, jeudi 27, mercredi 28 (double emploi avec société ABN) – Rangement des caves, locaux vide-ordures, jardin
 2. Gérard Canova m'avait informé que Philippe avait reçu une avance de 200€ pour achats de marchandises. Impossible de retrouver cette trace donc perte de cette avance.
 3. Avenant à son contrat de travail de 2010
 - Le salarié bénéficiera en outre des avantages en nature fournis par l'employeur à savoir électricité, gaz et eau froide dans la limite de 1 220€
 - Ce montant sera réévalué à raison de 3% par an
 - Le calcul en 2024 donne une limite à : 1 845€
 - $\text{Montant} = 1200 * (1+0,03)^{14} \rightarrow 1845\text{€}$
 - Une reprise sur solde de tout compte sera donc effectuée de la valeur des factures Eau, Gaz, Electricité de la loge en 2024 moins 1 845€

 - Visite de la loge et annexes par Square Habitat le mercredi 26 à 10H

- Canalisation des eaux usées : Etude en cours pour travail effectué en 08/2024

- Avoir chez Oralia : Etude la semaine prochaine par Caroline BRUNO

- Ravalement des façades
 1. Visite JCA le 13 mars 14H30 de Sandrine BALMAIN qui travaille pour le compte de la Société GUILLEMARD habilitée ALEC
 2. Visite prévue de RSO date à définir
 3. Un autre MOEuvre sera consulté
 4. Pré-réunion d'information (avantages, inconvénients, aides possibles groupées pour l'immeuble et individuelles.
 5. Réalisation du cahier des charges ALEC

- Attention :
 1. Seules les rénovations par ITE peuvent bénéficier de subventions
 2. Les subventions ALEC et autres ne peuvent être données que si l'économie d'énergie dépasse 40% (changé au 1/01/2025) dans le cas d'isolation ITE